

### PUBLIC CONCERNE

Toute personne qui manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires.

**Pré-requis** : posséder le primo-certificat.

### ORGANISATION

**Durée du stage** : 2 jours (14 heures).

**Participants** : 6 à 12 personnes.

#### Modalités pédagogiques :

exposé oral, travaux dirigés, recherche d'informations, échanges avec les participants, vérification des connaissances tout au long de la formation et 3 QCM collectifs.

#### Moyens pédagogiques :

ordinateurs, salles équipées en ressources vidéo et multimédia.

**Intervenants** : Marie-Laure BAMAS - Philippe BOULLAY.

#### Modalités d'évaluation :

questionnaire à choix multiple (QCM), quizz, textes à lire, activités et recherches à réaliser.

#### Formalisation à l'issue de la formation :

formation continue certifiante.  
Remise d'une attestation individuelle. Le stagiaire pourra alors effectuer sa demande de certificat sur le site "service-public.fr". Remise du document de validation du Certiphyto sur service-public.fr

#### Lieu du stage :

CFPPA La Germinière ou dans vos locaux pour des groupes après validation par le chargé d'ingénierie ou le formateur (salle de cours, matériel utilisé...) ou en formation ouverte à distance.

#### Délai d'accès à la formation :

selon la date de prise de contact, la programmation des stages et le nombre de places disponibles.

**Nous contacter.**

### OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.
- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.
- Obtenir le renouvellement du certiphyto.

### CONTENU

- 1 : RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE**  
- 4 heures.
- 2 : SANTÉ SÉCURITÉ APPLICATEUR ET ESPACE OUVERT AU PUBLIC**  
- 3 heures.
- 3: RÉDUCTION DE L'USAGE, MÉTHODES ALTERNATIVES**  
- 7 heures.

### TARIFS

#### Nous consulter.

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'une formation s'adressant à des professionnels possédant le primo certificat.

Idéalement, prévoir le renouvellement entre 3 et 6 mois avant la date de fin de validité du certificat en cours.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CFPPA La Germinière – 72 700 ROUILLON

Tél. : **02.43.47.07.54**

Contacts :

Valérie TOULIN : valerie.toulin@educagri.fr

Laure PROVENCE : laure.provence@educagri.fr

[cfppa.rouillon@educagri.fr](mailto:cfppa.rouillon@educagri.fr)

<https://www.agrocampus-lagerminiere.fr>



CFPPA La Germinière

Membre de :

